

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer avant le 31 janvier 2012  
À l'attention de Mme C. BERCKMOES  
CEDRE – FUSL  
Fax : 02 211 79 51 – E-mail : [cedre@fusl.ac.be](mailto:cedre@fusl.ac.be)

Nom, prénom : .....

Profession / fonction / société :  
.....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél.: .....

Fax : .....

E-mail : .....

S'inscrit au colloque du 9 février 2012 « Les déchets sous l'emprise du droit : actualités » et verse la somme de :

100 € (participation à la journée + ouvrage)

Je souhaite une facture

Gratuit pour les étudiants (sans ouvrage)

sur le compte bancaire n° 310-0467004-35  
des Facultés universitaires Saint-Louis – 1000 Bruxelles  
avec la mention « CEDRE / 638 / nom du participant ».

Date : .....

Signature : .....

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

### DATE

Le 9 février 2012

### LIEU

Facultés universitaires Saint-Louis  
Salle des examens  
Boulevard du Jardin botanique 43  
B-1000 Bruxelles

### ACCÈS

Gare du Nord  
Métro Rogier ou Botanique  
Plan : <http://www.fusl.ac.be>

### FRAIS D'INSCRIPTION

- 100 € (participation à la journée + ouvrage)
  - Gratuit pour les étudiants (sans ouvrage)
- Reconnaissance pour la formation agréée des avocats.

### POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

CEDRE  
Mme C. Berckmoes  
Boulevard du Jardin botanique 43  
B-1000 Bruxelles  
Tél.: 02 211 79 50  
Fax : 02 211 79 51  
E-mail : [cedre@fusl.ac.be](mailto:cedre@fusl.ac.be)  
Site : [www.fusl.ac.be/cedre](http://www.fusl.ac.be/cedre)

L'ouvrage reprenant les actes du colloque vous parviendra ultérieurement.

## CEDRE

CENTRE D'ÉTUDE DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT  
FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS

*Les déchets  
sous l'emprise du droit :  
actualités*

## COLLOQUE

LE 9 FÉVRIER 2012

Bruxelles  
F.U.S.L.

Avec le soutien du  
Fonds de la recherche scientifique  
(F.N.R.S.)



Le droit de la gestion des déchets est en pleine mutation.

La directive européenne relative aux déchets, siège de la matière, révisée en 2008, est sur le point d'être mise en œuvre en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale. D'autres directives, portant sur les installations de gestion de ces déchets, viennent également d'être modifiées et imposent elles aussi des adaptations du droit régional.

Le colloque offre l'occasion de prendre la mesure des changements annoncés.

Son programme est conçu au départ des éléments charnières que sont la notion de déchet et les différents types d'obligations et de responsabilités qui incombent aux producteurs et aux gestionnaires des déchets. Le rôle des pouvoirs publics ainsi que les droits et obligations des citoyens seront également mis en exergue.

Par ailleurs, le droit régional révèle une certaine autonomie en proposant parfois des dispositifs originaux (responsabilité élargie et obligations de reprise, fiscalité, rôle des communes) dont les implications méritent, elles aussi, une mise en perspective.

Le colloque intéressera tant les juristes spécialisés que les administrations régionales, les communes, les industries, les associations de protection de l'environnement et toute personne soucieuse de l'évolution juridique de cette matière.

## PROGRAMME

### Matinée

Sous la présidence de Xavier THUNIS,  
professeur aux FUNDP

#### **La refonte du droit européen des déchets Nouveaux concepts et implications en termes de responsabilité**

- 09h00 **La directive 2008/98/CE  
et sa transposition en droit régional,**  
par Laure DENEZ, CEDRE,  
avocat
- 09h30 **Les nouvelles frontières  
de la notion de déchet,**  
par Jacques SAMBON, CEDRE,  
chargé d'enseignement aux FUSL, avocat
- 10h00 **Discussion**
- 10h15 *Pause café*
- 10h30 **La responsabilité élargie des producteurs,**  
par Jean-Pierre HANNEQUART,  
directeur général de Bruxelles Environnement - IBGE,  
et  
Jérôme BODART,  
chef du département juridique de Bruxelles Environnement - IBGE
- 11h15 **Les obligations de reprise en droit interne,**  
par David PAULET,  
avocat  
et  
Anne-Stéphanie RENSON,  
avocat, assistante à l'UCL
- 12h00 **Discussion**
- 12h30 *Lunch*

## PROGRAMME

### Après-midi

Sous la présidence de Benoît JADOT,  
premier auditeur au Conseil d'État

#### **L'encadrement juridique du fonctionnement des installations de gestion des déchets**

- 14h00 **Les implications de la nouvelle directive IED**  
(grandes installations industrielles)  
par Delphine MISONNE, CEDRE,  
chargée de cours invitée aux FUSL
- 14h20 **Exploiter un centre d'enfouissement  
technique en 2012 en Région wallonne,**  
par Laurence BARNICH,  
responsable du Service Droit de l'Environnement  
du Groupe des Intercommunales Idelux-Aive
- 14h40 **Discussion**
- 15h00 *Pause café*

#### **Dispositifs originaux en Région wallonne**

- 15h15 **Le régime particulier de taxation des déchets  
en Région wallonne,**  
par Ivan-Serge BROUHNS,  
avocat
- 15h45 **Les communes et la gestion des déchets,**  
par Sylviane LEPRINCE,  
avocat
- 16h15 **Discussion**

#### **Conclusions**

- 16h45 **Conclusions**  
par Stéphanie VAN CAEYZEELE,  
conseillère-juriste au Cabinet du Ministre HENRY,  
ministre de l'Environnement de la Région  
wallonne  
et  
par Donatienne WAHL, directrice de Cabinet  
adjointe de la Ministre HUYTEBROECK, ministre  
de l'Environnement de la Région de Bruxelles-  
Capitale

17H00-18H00 *Cocktail*